

Convocation : 06/12/16
Affichage : 06/12/16
Nombre des membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 9
Ont pris part aux délibérations : 5

L'an deux mil seize, le treize du mois décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.
Présents : Mme Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD et Aurélien DELBOULLE.
Absents excusés : Mmes Hélène HOURLIER et Florence CAILLET. MM Jean-François POITOU et Hervé MARAIS.
M. Jean-François POITOU a donné procuration à M. Dominique POMMAT.
M. Alexandre PASCAL-GIROUD été nommé secrétaire de séance.

1. Instauration d'une servitude de passage sur une parcelle communale.

Les propriétaires de la parcelle F 542, sise au Chef-Lieu, ont sollicité une autorisation de passage sur la parcelle communale F 529 afin d'y faire passer leur réseau d'assainissement et ainsi de le raccorder au collecteur situé sur la voie communale en contrebas. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. Commande SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie) : diagnostic éclairage public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) la réalisation d'un diagnostic énergétique sur le réseau d'éclairage public. Prestation nécessaire et préalable aux demandes de subventions en vue d'une rénovation globale. Cout : 1426 € HT ; subvention SDES : 40 % du HT ; reste à charge de la commune de 855.60€ HT.

3. Demande du Club Alpin Français : organisation de la 2^{ème} édition du Solidatrail le 9 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite une nouvelle fois accueillir cette manifestation. Il valide le prêt de la salle polyvalente et aidera le CAF dans la même mesure que lors de l'édition du solidatrail 2016.

4. Attribution d'une Indemnité de conseil à la trésorière.

La trésorière (comptable public) peut prétendre à une prime, déterminée par application des taux en vigueur sur le montant des budgets communaux. Le conseil est libre de valider cette demande et à la possibilité d'appliquer un taux au montant de la prime sollicitée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer pour l'année 2016, au taux de 50 %, l'indemnité de conseil au comptable du Trésor.

5. Instauration du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP est, à compter du 1er janvier 2017, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplacement de la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique pour les filières administrative et animation ; la filière technique n'est pas concernée pour l'instant. Il s'agit d'une globalisation et donc d'une simplification de gestion au niveau national.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de traiter la mise en place de ce nouveau régime de façon neutre. Le régime indemnitaire actuel est transposé à l'euro prêt sous le nouveau régime, sans restriction des conditions actuelles de perception (durant tous types de congés).

6. Nomination aux différentes instances suite à la dissolution de la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole et à la constitution du nouvel EPCI CHAMBERY/BAUGES.

En vue de la fusion de la communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole et de la communauté de commune des Bauges, un nouvel EPCI, CHAMBERY/BAUGES, va être créé et les deux entités d'origines dissoutes. Dans ce cadre, il est nécessaire de renommer les représentants de la commune aux différentes instances. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les membres élus. Etablissement Public Foncier Local : Dominique POMMAT, Métropole Savoie : Dominique POMMAT et

Hervé MARAIS. Contrat Territorial de Savoie : Dominique POMMAT. Commission transfert de charges à Chambéry Métropole : Jean-François POITOU.

7. Evolutions 2017 de la gestion du gîte municipal et évolution des tarifs de locations.

Point reporté.

8. Modification du contrat de l'adjoint technique en charge du ménage école/mairie/gîte communal (de 10 à 13h hebdo).

Suite à un développement de commercialisation du gîte communal, l'agent en charge du ménage a effectué une moyenne de 45 heures complémentaires par an sur les deux dernières années. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, en accord avec l'agent, que son contrat passe de 43.33 h/mois à 46.33h/mois, soit 36 heures de plus par an. Il est demandé que l'avenant précise que le temps de travail sera annualisé en raison des besoins de services irréguliers.

9. Coupes en forêt communale relevant du Régime Forestier - Mode de délivrance des Bois - demande d'accord de principe du Conseil Municipal

Propositions ONF 2017 : parcelle 16 (vers le relais). Affouage + contrat d'approvisionnement : sous réserve d'acceptation des travaux de délimitation des parcelles proposés par l'ONF : accord de principe à l'unanimité. Les travaux chiffrés seront discutés lors du vote du budget 2017.

Propositions ONF 2019 : Parcelle 23 (sous Combe Noire). Proposition du 1^{er} Adjoint : repousser le programme en 2020, sous réserves (étude de surface, réalisation d'une desserte, délimitation du périmètre de protection de captage, mutualisation avec PUYGROS). A l'unanimité, accord de principe pour repousser.

10. Questions diverses.

- L'assurance statutaire de la commune (couverture prise par et pour la mairie afin d'être remboursée du traitement des agents fonctionnaires en cas d'arrêt de travail). Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique a conclu un contrat groupe qui permettrait une économie pour la commune d'environ 1500€ dès 2018. Le délai de préavis ne permet pas d'adhérer dès 2017. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de contracter via le CDG dès 2018.

- Stagiaire service technique (3 semaines en décembre) : le Conseil décide à l'unanimité de lui allouer une carte cadeau si son bilan est positivement apprécié par l'Adjoint aux travaux.

- Chambéry Métropole, lors de la dernière commission transport, a expliqué que le nouveau schéma était aussi rentable que le précédent. Par ailleurs, le changement du passage régulier de 8h00 en un passage "à la demande" est à l'étude.

11. Questions du public.

- Réclamation relative aux échanges du marais de Nécuidet qui ne sont toujours pas signés.

Réponse : le règlement de l'indivision qui bloque le dossier a été lancée. Les élus s'engagent à réunir en mairie la famille concernée par la succession afin d'essayer de faire accélérer les procédures. Le problème c'est que la mairie n'est pas Maître d'œuvre (donc très peu de moyens d'actions) et que tous les dossiers sont dépendant les uns des autres. Un dossier coince et tout est bloqué.

- A quoi seront dues les coupures d'électricité programmées le 19/12 ? Serait-ce pour l'éclairage public ?

Réponse : à des travaux sur la ligne haute tension réalisés par EDF.

- L'assainissement collectif à La Guillère est-il programmé ?

Réponse : le projet est abandonné en raison des restrictions budgétaires et parce que les habitations disposent, dans leur majorité, de terrain pour réaliser l'assainissement individuel. A ce jour, seul l'assainissement collectif à Entrenant est programmé pour 2020 (700 000€) en raison sa forte densité. Le cœur de La Rongère est à l'étude ainsi que le chiffrage du raccordement des maisons Sous les Cotes.

- Une fuite d'eau (potable ou usée ?) est de nouveau signalée à La Guillère.

Réponse : Chambéry Métropole est intervenu. Le problème semblait réglé. Ils seront recontactés.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie. Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984. Fait en Mairie le 19 décembre 2016.

Le Maire
Dominique POMMAT

